



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grande Cariçaie : réponse à trois postulats Recherche d'une ultime solution entre nature et chalets

Sans préjuger de son aboutissement, le Conseil d'Etat est ouvert à une réflexion sur l'avenir des chalets situés dans les réserves et zones protégées de la rive sud du Lac de Neuchâtel. A cet effet, il a nommé un groupe de travail chargé d'étudier toutes les composantes d'un " contrat nature " qui pourrait constituer une alternative à la démolition de ces chalets.

L'abrogation des plans d'extension cantonaux, impliquant la démolition des chalets situés dans les réserves et zones protégées de la Grande Cariçaie, découle de plusieurs ordonnances fédérales et de la volonté confirmée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil de rendre à la nature ces milieux protégés. C'est ce que rappelle le gouvernement dans sa réponse aux postulats des députés Delacour et Baumann.

Le Conseil d'Etat est néanmoins sensible à l'attachement des propriétaires de chalets à cette région et, avant de prendre toute décision définitive, il a décidé d'étudier une ultime solution de compromis sous la forme d'un "contrat nature". Il a en conséquence suspendu la démolition des chalets en cause et nommé un groupe de travail composé de tous les partenaires vaudois et fribourgeois concernés par ce dossier.

Le Groupe de travail doit notamment étudier l'application concrète d'un "contrat-nature", permettant ainsi au Conseil d'Etat de faire cette année encore un choix en toute connaissance de cause entre la démolition des résidences secondaires (avec ou sans secteur de substitution en dehors des périmètres protégés) ou leur maintien avec l'application d'un tel contrat.

Pour répondre à la préoccupation du député Gogniat quant aux conséquences socio-économiques des mesures de protection prises sur la Grande Cariçaie, le Conseil d'Etat

a fait faire une étude qui montre que sous les aspects économiques et touristiques notamment, les mesures prises n'ont pas d'impact négatif majeur sur ces milieux, les mesures ayant du reste été sensiblement assouplies en cours de procédure. Pour l'environnement, en revanche, elles sont clairement positives.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 juillet 2002

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Jean-Claude Mermoud, chef du département de la sécurité et de l'environnement, 021 316 45 00 Daniel Berner, délégué à l'environnement, 021 316 75 77 Philippe Gmur, conservateur de la nature, 021 694 82 61 et 079 237 42 55

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[chalets](#)

[postulat_gogniat](#)